LES BOURSES HEINER KLEBES

DE L’ASSOCIATION POUR LA PROMOTION DES ETUDES SUR L’EUROPE ET LA DEMOCRATIE DANS LE MONDE

**Appel d’offre pour les partenaires internationaux de la faculté de droit de Grenoble**

Campagne 2021-2022

date limite dépôt de candidature :  **1er novembre 2021**

L’**Association HEINER KLEBES – « pour la promotion des études sur l’Europe et la démocratie dans le monde » -** dont le siège est à Grenoble a pour but, de soutenir, par la délivrance de bourse(s) annuelle(s) d’étude(s) et de recherche(s), le cursus universitaire de doctorants et d’étudiant(s) méritant(s) de la Faculté de Droit de Grenoble **et de ses partenaires internationaux** pour qui ce soutien financier est indispensable.

**Lors de sa dernière Assemblée générale, l’association a décidé d’élargir l’éligibilité de la bourse à de jeunes docteurs,**: **elle concerne ainsi des docteurs en droit d’universités partenaires de la Faculté de droit de Grenoble qui souhaiteraient effectuer un séjour de recherche dans un de ses centres de recherche**. Il a été décidé de limiter, en l’état actuel de cet élargissement ratione materiae, ce type de candidatures à des personnes titulaires de leur doctorat depuis moins de 5 ans et âgées de 35 ans au plus.

A l’issue de leur bourse annuelle, les lauréats doivent transmette à la présidente et au vice président de l’association en charge de la diffuser aux membres du Conseil d’administration une contribution scientifique conforme aux exigences des publications scientifiques des sciences sociales de 25 pages minimum. Ceux d’entre eux qui sont doctorants au moment de l’attribution de cette bourse prennent l’engagement de faire figurer sur la couverture ou la page de garde de leur thèse, publiée ou non, la mention suivante : « thèse honorée de la bourse de recherche de l’association Heiner KLEBES pour la promotion des études sur l’Europe et la démocratie dans le monde »

**L’association a vu le jour en grâce à la générosité de Monsieur Heiner KLEBES qui a occupé de hautes fonctions au sein du Conseil de l’Europe**, d’abord comme greffier de son assemblée parlementaire (1982-1991) puis comme secrétaire général adjoint (1991-1996) de cette grande organisation européenne

Chargé d’enseignements à la faculté de droit de Grenoble de 1989 à 1999, membre associé très actif de l’un de ses centres de recherche, le groupe de recherche sur les coopérations européennes et l’Europe des régions (GRECER), pour l’organisation des plusieurs manifestations scientifiques qui ont fait l’objet de publications, auteur de nombreuses publications dans les meilleures revues spécialisées du monde entier (Allemagne, Argentine, Autriche, Belgique, Chine, Espagne, France, Inde, Italie Pologne, Roumanie, Suisse), Monsieur H KLEBES s’est vu rendre un vibrant hommage par la communauté scientifique à l’occasion de la parution en 2000 aux éditions Kluwer Law de Mélanges en son honneur « Law in Graeter Europe ».

Animé par une très grande ouverture intellectuelle, une connaissance approfondie de la construction européenne, une foi inébranlable dans l’importance de la démocratie pour la paix dans le monde, et un profond humanisme qui l’a conduit à soutenir mainte fois des jeunes chercheurs confrontés à des difficultés financières H KLEBES a souhaité, par la création de cette association **pour la promotion des études sur l’Europe et la démocratie dans le monde »** manifester sa reconnaissance à la faculté de droit de Grenoble en apportant une aide financière à ses étudiants et doctorants soucieux d’investir dans les champs scientifiques de la construction européenne et de la démocratie . **Ce soutien qui est également ouvert aux étudiants, doctorants et jeunes chercheurs des universités étrangères partenaires, en Europe et dans le monde de la faculté de droit de Grenoble, est désormais élargi à des projets de post doc.**

Depuis sa première campagne en 2001 et l’attribution de sa première bourse à une étudiante originaire du Burkina Faso, l’association a délivré pas moins de 45 bourses annuelles de 3300€ à des étudiants français ou étrangers de la faculté de droit, dont plusieurs bourses à des étudiants d’universités partenaires (Liban, Pologne, Egypte, Russie)

**Conditions pour candidater et critères de sélection du jury composé du Conseil d’administration de l’Association**

**Les étudiants** doivent être au minimum inscrits dans un Master 1 ou 2 et les **doctorants** inscrits en thèse. **Quant aux docteurs** présentant un projet de post doc, il s’agit soit de titulaires du doctorat délivré par la Faculté de droit de Grenoble, soit de jeunes docteurs d’université partenaires désireux d’effectuer un séjour d’étude dans un centre de recherche de la Faculté de Grenoble.

**En premier lieu** tous les candidats doivent présenter un projet d’étude ou de recherche d’un maximum de 10 pages rédigées et qui peut être accompagné d’une bibliographie sélective.

**En outre** tous les dossiers de candidatures doivent comporter au minimum :

- un CV,

- une lettre de recommandation d’une personnalité de leur choix (notamment un enseignant chercheur ou du directeur de leur thèse)

-une lettre de motivation distincte du projet d’études, explicitant l’importance de l’octroi de la bourse et son **utilisation spécifique (ex :** frais de voyage , de séjour auprès d’une institution, inscription à une doctoriale, à un colloque, financement d’un stage etc.. ), ainsi que les projets professionnels à venir du candidat pour son investissement personnel au service de la construction européenne et du renforcement de la démocratie, de l’état de droit et des droits de l’homme en Europe et dans le monde

**Enfin, et ce avant le premier septembre 2021, le boursier devra adresser à la présidente de l’association une contribution scientifique comparable à un article de revue scientifique**. Pour les doctorants en cours de réalisation d’une thèse il ne pourra s’agir simplement d’un simple extrait de la thèse (chapitre ou section) mais bien d’une présentation autonome et distincte de celle-ci mettant en exergue telle ou telle problématique particulière de cette thèse

**Conditions spécifiques pour les candidats à la bourse inscrits dans une université étrangère, partenaire de la faculté de droit de Grenoble**

**L’attribution d’une Bourse KLEBES est conditionnée à un séjour d’études et de recherche, d’un minimum de 2 mois**, effectué par le boursier dans l’un des centres de recherche de la faculté de droit de Grenoble et qui devra être réalisé entre le 1er décembre 2021 et le 30 septembre 2022. L’association ne prend pas en charge les frais de voyage du boursier : le montant total de la bourse soit 3300 € permet au boursier de se rembourser des frais qu’il aura engagés pour son voyage et d’assumer ses couts de logement et de nourriture durant la durée de son séjour à Grenoble

L’association n’apporte aucune contribution logistique à l’organisation de ce séjour d’études à l’exception des attestations pouvant servir à l’obtention de visas. Le Boursier est donc prié d’organiser son séjour d’études en utilisant les guides fournis par l’Université de Grenoble- Alpes (UGA) à destination des étudiants et jeunes chercheurs désireux d’effectuer un séjour d’études à l’ université de Grenoble-Alpes

**Modalités de sélection et des boursiers et versement de la bourse aux lauréats**

**Le jury de sélection est composé du Conseil d’administration de l’Association** : il tient compte des éléments suivants pour la désignation de ses lauréats :

- la qualité des dossiers présentés, et plus particulièrement la défense du projet de recherche ou d’étude,

- la situation matérielle des candidats et l’importance d’un soutien financier pour la réalisation du projet d’études et de recherche

- l’éventail des thématiques (construction européenne et droit européen d’une part et défense de la démocratie de l’état de droit et des droits de l’homme en Europe et dans le monde d’autre part ) et l’adéquation du projet de recherche et d’étude avec l’objet de l’association

- l’origine géographique des candidats

- la répartition entre les niveaux et projets d’études et de formation (doctorat, Master)

- le parcours universitaire global des candidats

**Les modalités de versement de la bourse sont les suivantes**

Pour les étudiants, doctorants et jeunes chercheurs issus des facultés étrangères partenaires de la faculté de droit, **le versement de la bourse de 3300€ se fait en une seule fois à l’arrivée du lauréat à Grenoble sur la base d’un chèque ou d’un virement bancaire**

**ENVOI et date limite des Candidatures**

Les dossiers complets de candidatures (CV, lettre de motivation, lettre de recommandation et projet d’étude ou de recherche) doivent être transmis par courriel comportant les documents joints à la présidente et au vice-président de l’association, le professeur Catherine Schneider, à l’ adresses suivante :

[catherine.schneider@univ-grenoble-alpes.fr](mailto:catherine.schneider@univ-grenoble-alpes.fr)

**La date limite du dépôt des candidatures est fixée au 1er novembre 2022**